

Reçu en retour l'ouvrage
qui fait l'objet de la lettre
ci-jointe (21-5-1912).

Bruxelles, le 23 Mai 1912

J. Magnier
48 Rue Lebeau.

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRETARIAT

N°

542/68^A

OBJET

ANNEXE

Bruxelles,

21-5

1912

A

Marius Wagner
et Prud'homme

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, de l'ouvrage qui faisait l'objet de votre lettre du 4 J.

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur à votre disposition, pourra être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente.

Veillez agréer, M., l'assurance de notre considération distinguée.

Copie expédiée le

21-5-12

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Signé J. S.

Richard WAGNER

BRUXELLES, le

4 Mai

1912.

48, Rue Lebeau, 48

5212/68

Monsieur Fierens Gedaerts

EW

R

Sous les auspices des personnes mentionnées sur l'adresse ci. jointe, j'ai l'honneur de vous faire parvenir un tableau de D. Vermeer le jeune.

Ce tableau a été expertisé par ces Messieurs qui ont reconnu la facture du maître d'après le tableau que le Musée possède déjà.

Ce tableau a également été reconnu comme tel par l'artiste-peintre M. G. Bernier.

Je désire le vendre et le prix en est de 1500 fr.

Je compte sur votre haute et bienveillante intervention pour que le Musée se rende acquéreur de ce tableau. Si ce n'est pas une œuvre capitale du maître, elle est tout de même très intéressante (voir verso. Avoir au dos qui a été mis lors de la vente des objets de cet établissement).

Je me tiens à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération

R Wagner